

M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la prescription électronique" (n° 25834)

André Frédéric (PS): L'obligation de passer à la prescription électronique est finalement reportée. Pourquoi avoir annoncé la date du 1er juin alors que rien n'était prêt ?

Pourquoi avoir mis la pression en vain sur les médecins ? Quelles seront les exceptions ? Qu'en sera-t-il pour les prescripteurs occasionnels ?

Maggie De Block, ministre (en français):

L'obligation a été postposée pour donner du temps au travail législatif. Les prescripteurs de plus de 62 prescripteurs occasionnels, l'application PARIS connaîtra une nouvelle version simplifiée qui ne requiert plus de certificat eHealth.

L'objectif est une mise à disposition de la dématérialisation mi-2019.

Dans la prochaine version du Personal Health Viewer, le patient pourra non seulement attribuer à l'avance et à distance une prescription à une pharmacie mais aussi consulter ses prescriptions en ligne.

On a fait beaucoup de progrès mais les adaptations pour les médecins plus âgés ont fait traîner les choses.

Nous avons fait ce que nous avons promis. Il ne sera plus nécessaire d'avoir un certificat eHealth.

L'incident est clos.